

Une activité touristique très affectée par la crise

Au cours de l'année 2020, les hôtels bretons comptabilisent près de 5 millions de nuitées, soit 38 % de moins qu'en 2019. Cette baisse de fréquentation est moins forte qu'au niveau national (51 %). Ce résultat régional s'explique notamment par une meilleure saison estivale. Le secteur de la restauration résiste mieux que l'hôtellerie durant cette année très chaotique pour l'activité touristique.

Pour faire face à ce contexte, une large part des entreprises bretonnes du tourisme recourent en 2020 au dispositif d'activité partielle pour leurs employés.

Les confinements pèsent lourdement sur l'activité touristique

L'année 2020 démarre avec une fréquentation habituelle des hôtels bretons. En revanche, celle-ci chute dès le mois de mars avec les premières mesures de confinement ► **figure 1**. Elle diminue alors à 235 000 **nuitées**, soit moins de la moitié qu'en 2019 ► **figure 2**. Cette chute d'activité se poursuit en avril et en mai : les hôtels bretons ne réalisent alors qu'une très faible part du nombre de nuitées de 2019, d'autant que certaines d'entre elles résultent de réquisitions pour le personnel médical. Cette baisse considérable s'explique par le faible nombre d'établissements restés ouverts mais aussi par le faible nombre de clients qui les ont fréquentés.

Avec la deuxième phase du déconfinement¹ annoncée début juin, l'activité hôtelière reprend. Dès le mois de juillet, les hôtels bretons retrouvent plus de 90 % de leur activité par rapport à celle de 2019. Entre juillet et octobre 2020, les établissements hôteliers comptabilisent plus de 2 millions de nuitées, soit 63,7 % du total de l'année. Puis à partir de la fin du mois d'octobre, avec l'entrée en vigueur du second confinement, l'activité baisse à nouveau fortement en fin d'année : pendant les mois de novembre et décembre, il y a eu 61,5 % de nuitées en moins par rapport à 2019. La baisse est toutefois moins marquée qu'au printemps.

Les différentes catégories d'hôtels enregistrent dans la région une baisse assez homogène du nombre de leurs nuitées entre 2019 et 2020 ► **figure 3**. La situation est différente au niveau national, où les hôtels 4 ou 5 étoiles comptent 59,1 % de nuitées en moins, contre 46,3 % pour les hôtels 1 ou 2 étoiles.

Une période estivale moins mauvaise

En Bretagne, pendant le troisième trimestre 2020 correspondant à la saison d'été, les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme totalisent 12,4 millions de nuitées, soit 13,5 % de moins qu'en 2019. Au niveau national, sur la même période, la baisse atteint 22,9 %. Cette moindre baisse en Bretagne varie selon le type d'hébergement concerné. L'**hôtellerie de**

plein air (campings) subit dans la région la même diminution du nombre de nuitées qu'au niveau national (- 14,4 % contre - 15,7 %). Les autres hébergements collectifs s'en sortent un peu mieux (- 13,3 % contre - 20,9 %), tandis que les résultats des établissements hôteliers s'en distinguent nettement (- 10,7 % contre - 34,4 %). Plus précisément, pendant les mois de juillet à septembre 2020, les hôtels bretons réalisent 2,6 millions de nuitées, soit 10,7 % de moins qu'en 2019. Ce bilan de saison varie selon les départements bretons. Ainsi, par rapport à l'année précédente, le nombre de nuitées n'a que légèrement baissé dans le Morbihan et dans les Côtes-d'Armor ► **figure 4**. En revanche, la baisse est davantage marquée dans le Finistère et plus encore en Ille-et-Vilaine, en raison notamment d'un nombre réduit de nuitées d'affaires dans les métropoles (Rennes et Brest). Par ailleurs, le contexte de l'épidémie de Covid-19 a considérablement freiné la venue de touristes étrangers. Dans les hôtels bretons, cette **clientèle non-résidente** ne représente ainsi que 9 % de la fréquentation estivale alors qu'elle était de 21 % durant l'été 2019.

Un chiffre d'affaires annuel soutenu par les résultats de la saison d'été

En Bretagne, les chiffres d'affaires de l'hôtellerie et de la restauration commencent par progresser début 2020 ► **figure 5**. Les conséquences du confinement entraînent leur chute dès le mois de mars. En avril, le chiffre d'affaires breton atteint son plus bas niveau par rapport à 2019 (- 90 %). Le mois de juin permet une légère reprise de l'activité et il faut ensuite attendre le mois de juillet pour que les chiffres d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration retrouvent des niveaux plus ordinaires.

Comme au niveau national, la reprise est beaucoup plus nette dans le secteur de la restauration : au mois de juillet, le chiffre d'affaires régional parvient même à dépasser celui de 2019 (+ 3,7 %). Cette relative bonne tenue du secteur de la restauration se confirme dans les mois qui suivent : le chiffre d'affaires de ce secteur reste plus faible que la normale mais cet écart est moins marqué que dans l'hôtellerie : - 9,5 % contre - 15,8 % entre octobre 2019 et octobre 2020. Le second confinement entraîne une nouvelle chute des chiffres d'affaires par

rapport à 2019. Ces pertes sont toutefois un peu moins importantes qu'au mois d'avril (- 77 % pour l'hôtellerie et - 68 % pour la restauration au mois de novembre).

Un recours important à l'activité partielle

Pour pallier le manque d'activité, au plan national, plus de quatre sociétés sur cinq ont fait appel aux dispositifs d'aide mis en place par les pouvoirs publics, notamment l'activité partielle. Dans le secteur du tourisme, les hôtels et les restaurants y ont aussi recours, dans une proportion légèrement supérieure en Bretagne (72,2 %) que dans l'ensemble du pays (70,5 %). En effet, dans la région, plus de trois établissements sur quatre ► **figure 6** ont recours au dispositif dès le mois de mars, puis cette proportion augmente encore pendant les deux mois suivants. Avec la reprise d'activité, moins d'un établissement de l'hôtellerie ou de la restauration sur deux y fait appel au mois de juin. Cette proportion reste toutefois toujours supérieure à 15 % même au plus fort de la saison touristique.

Enfin, avec le deuxième confinement, la nouvelle chute d'activité nécessite un recours plus important au dispositif. Ainsi, pendant les deux derniers mois de l'année, les trois quarts des hôtels et restaurants bretons y ont recours. ●

Auteur :
Dominique Tacon (Insee)

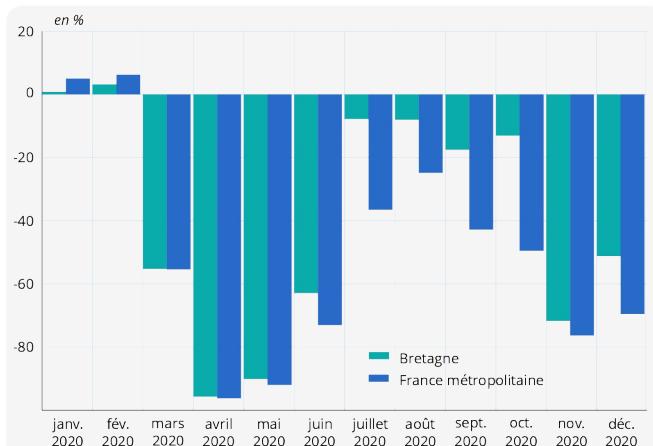
1 - Se traduisant entre autres par la levée des restrictions de déplacement au-delà de 100 km du domicile et la réouverture des restaurants.

Avertissement

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre.

Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente versus non-résidente) et le motif de séjour (de loisir versus professionnel) ne sont plus posées.

► 1. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

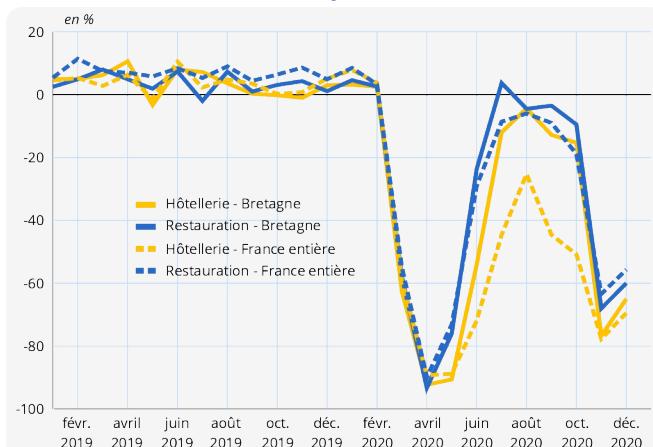
► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2020 (en milliers)		Évolution 2020/2019 (en %)	
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine
1-2 étoiles	1 326	25 460	-37	-46,3
3 étoiles	2 082	40 192	-37,9	-50,2
4-5 étoiles	1 060	24 095	-40,1	-59,1
Non classés	513	14 437	-37,3	-47,7
Total	4 980	104 184	-38,1	-51,5

Note : données définitives.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 5. Évolution du chiffre d'affaires par rapport au même mois de l'année précédente

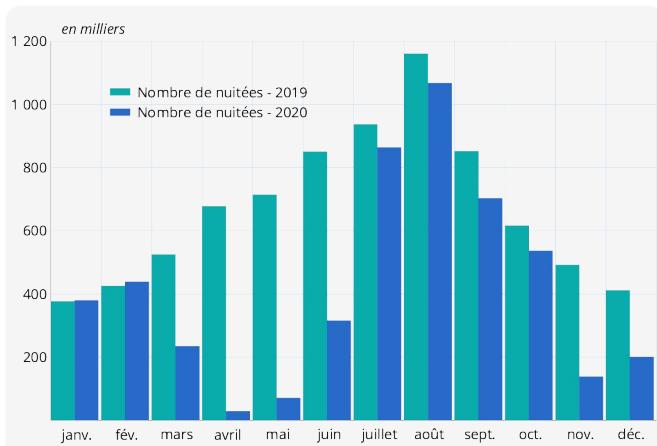


Avertissement : au niveau régional, les évolutions pour les campings ne sont disponibles que pour le cumul sur 12 mois. Elles ne sont pas disponibles au niveau départemental. C'est pour des raisons de fragilité des données lorsque l'on descend à un niveau géographique plus fin.

Champ : au niveau régional, unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période ; au niveau national le champ est celui des unités légales déclarant leur TVA mensuellement et la couverture géographique porte sur la France entière, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les unités légales ne sont pas assujetties à la TVA.

Source : DGFiP, Insee.

► 2. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2019 et 2020 selon les mois



Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

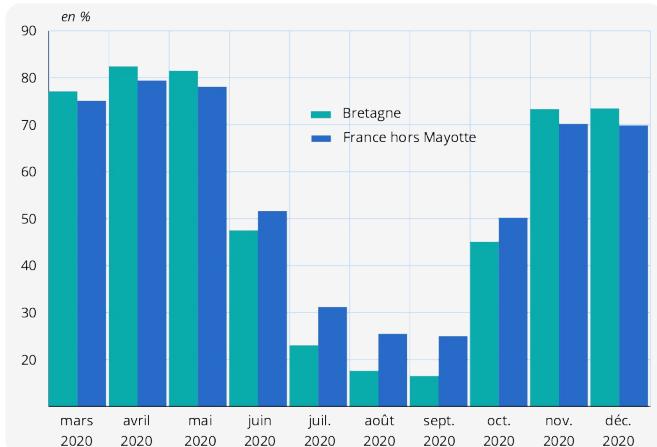
► 4. Nombre de nuitées dans les hôtels par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre - T3)

	Nombre de nuitées dans les hôtels en juillet, août et septembre (T3)			Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (en milliers)	Évolution 2020 T3/2019 T3	Évolution annuelle moyenne 2019 T3/2014 T3 ¹	
Côtes-d'Armor	438	-4,5	1,7	8
Finistère	667	-11	3,2	9,3
Ille-et-Vilaine	836	-17,5	2,2	10,8
Morbihan	694	-4,8	1,1	8,3
Bretagne	2 635	-10,7	2,1	9,3
France entière	45 960	-34,1	1,1	16,4

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même lors des trois derniers trimestres de chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 6. Part des établissements du secteur hébergement-restauration concernés par l'activité partielle



Avertissement : données arrêtées au 8 mars 2021.

Source : DSN.